

Examens

Les Probabilités au Baccalauréat Série D Paris - Créteil - Versailles

par Jean Capron
Commission Second Cycle

En tant que chargé de mission, responsable des sujets d'examen et plus particulièrement du baccalauréat, j'ai été contacté par notre collègue Jacques CHAYÉ du lycée Camille Guérin à POITIERS, à propos de l'exercice de probabilités du sujet de la série D à PARIS-CRETEIL-VERSAILLES.

A la deuxième question (b), on peut lire : "*les deux événements "D sachant que S" et "G sachant que S" sont-ils indépendants ?*"

Si chacun a compris le sens de la question, il n'en reste pas moins vrai que, même entre guillemets, ces deux expressions n'ont aucun sens car la notion d'événement n'est pas liée à la probabilité. L'événement D : "être atteint de surdité à l'oreille droite" et l'événement G : "être atteint de surdité à l'oreille gauche" n'ont pas la même probabilité suivant que l'on ignore l'état de surdité de l'individu ou que l'on sait qu'il est atteint de surdité (événement S). Pourquoi ne pas avoir posé tout simplement la question : "*lorsque l'on sait que l'individu est atteint de surdité, les deux événements D et G sont-ils encore indépendants ?*". Je ne pense pas que la formulation de cette question ait beaucoup gêné les candidats, mais j'aimerais avoir là-dessus l'avis des collègues qui ont corrigé cette épreuve. Une fois de plus, nous souhaitons, à l'A.P.M.E.P., qu'à l'avenir, les concepteurs de sujets de probabilités soient très prudents quant à l'utilisation de la notion d'indépendance et très attentifs à la rédaction des énoncés, afin d'éviter toute contestation.